

## Compte rendu CM 4 JANVIER 2022

Absents excusés : Véronique DELAGE, Nathalie ETCHETO, Marie LAGADEC, Gregory LEMBEYE.

Madame La Maire présente ses vœux à l'équipe municipale et remercie tous les conseillers pour leur présence tout au long de l'année.

Madame La Maire informe que le 3<sup>e</sup> point prévu sur l'ordre du jour pour la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité, ne sera pas nécessaire l'agent recruté remplaçant un agent en arrêt maladie.

### **Cession de parcelle au profit des consorts BALADE :**

Mme La Maire indique qu'une régularisation a été demandée pour la parcelle, cadastrée YC n°65, de 32m<sup>2</sup> appartenant à la commune, afin de l'inclure dans la parcelle attenante ° cadastrée YC n°64.

Cette modification était prévue par la municipalité précédente mais n'avait pas abouti.  
Il est décidé que la commune prend en charge les frais de géomètre et les consorts Baladé les frais de notaire.

La délibération pour cession est votée à l'unanimité.

### **Création de 2 emplois contractuels d'AESH pour accroissement temporaire d'activité**

Actuellement dans la commune, un élève nécessite la présence d'une AESH pendant le temps de cantine (accompagnement humain de l'élève en situation de handicap).

Ce poste est géré par le collège de Bidache et était pris en charge jusque-là par l'Education Nationale. Le conseil d'Etat ayant statué pour qu'il en soit autrement, l'Education Nationale nous a informé fin octobre par mail que ces charges devraient désormais être prises en charge par les communes au titre de leur compétence et a imposé un recrutement direct des agents par les communes.

Cet accompagnement nécessite la présence de 2 AESH(30 mns + 1h) sur ce temps de cantine afin de respecter le temps horaire des agents sur leurs divers postes.

Elisabeth Touratons'indigne de la méthode employée par l'Etat qui se désengage ainsi brutalement, au risque de provoquer une rupture du service auprès de ces enfants alors qu'il s'agit d'accompagnement particulier et indispensable.

Madame La maire abonde en précisant que la réussite de la mise en place dans les temps est dûe à un travail partenarial fort avec les agents concernés, la principale du collège et de la directrice de l'école.

La délibération pour création de 2 contrats contractuels temporaires est votée à l'unanimité.

## **Prolongation d'un emploi contractuel d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité**

Le mois de décembre a connu plusieurs arrêts de travail qui ont impacté l'organisation du travail des équipes. Par ailleurs depuis le début de la crise sanitaire, il faut être encore plus assiduet vigilant sur la prise en charge des élèves, l'accompagnement à la cantine et l'entretien des locaux.

De ce fait, l'organisation est en perpétuelle mouvement de réajustement. Il est donc nécessaire, en complément du recrutement pour remplacement de l'arrêt maladie, de prolonger jusqu'à fin février l'emploi contractuel existant créé pour accroissement d'activité.

La délibération est prise à l'unanimité.

## **Questions diverses**

Elisabeth signale qu'un promeneur l'informe qu'il n'a pu passer sur la route du Balubar à pied car le chemin était fermé.

Henri nous informe que cette voie restera une piste forestière interdite aux véhicules et seules des personnes habilitées portant un badge ou véhicule identifié pourront s'approprier ce passage afin d'effectuer les entretiens nécessaires.

Dans tous les cas, les piétons peuvent emprunter cette voie.

Une signalétique sera mise en place.

## **Achat tondeuse**

Madame La Maire propose au CM l'achat d'une tondeuse d'occasion aux Ets Gassuan au prix de 7400 € TTC (tondeuse révisée garantie et reprise de l'ancienne) ce qui représente une opportunité à saisir. Accord de l'ensemble du CM

## **Commission Sport / Animation**

Mr Lamote J.Baptiste fait part de la rencontre avec l'association Ultimate de Biarritz pour leur sollicitation pour réaliser à Bardos un tournoi prévu du 22 au 24 juillet 2022.

C'est un sport collectif utilisant un disque « Frisbee » opposant deux équipes.

Ce sont 8 équipes mixtes de 12 à 13 Pers./Equipe qui arrivent de toute la France, soit une centaine de personnes qui investiraient pour l'occasion le complexe sportif du stade pour y jouer et pour y installer les tentes pour le couchage.

Le mur à gauche ou le château pourront être utilisés en cas de mauvaise météo pour la prise des repas.

Une initiation sera proposée aux spectateurs. Accord de l'ensemble du CM.

## **Téléthon**

La somme de 5996,21 € a été récoltée au niveau du canton.

Bardos a participé pour la somme de 935 €.

Mr Lamote nous informe que le matériel pour le remplacement de l'aire de jeux de Miremont est arrivé. Les agents techniques vont procéder aux travaux nécessaires pour la mise en place de ces jeux (gravier, sable...) par le prestataire professionnel.

### Lavoir

Le projet de réhabilitation du lavoir d'Etchebeheiti a été retenu dans le cadre de l'appel à projet du département

Une régularisation des limites du terrain doit être faite avec Monsieur Detcheverry.

L'étape suivante se fera en concertation avec la fondation de France pour la mise en œuvre de recherche de dons qui peuvent être déductibles des impôts.

### Plan de référence

Il s'agit de commencer la réflexion sur le bourg de demain.

Cette mission est accompagnée par la CAPB et le résultat de la consultation de plusieurs bureaux d'étude nous a été transmises.

Sur les 4 propositions et synthèses, 2 candidats ont été retenus et viendront le 11 janvier à 9h30 et 11h en mairie pour une audition :

- Bureau étude DESURB
- Bureau étude DEUX DEGRE

Madame La Maire propose à tous les volontaires disponibles d'assister à cette audition.

Les adjoints et Martine seront présents.

### Maison Germain

Monsieur Cornu (CCI) a transmis le dossier en mairie pour validation afin de lancer l'appel à candidature pour l'installation au rez-de-chaussée de la maison Germain d'un commerce de l'habillement / mercerie ; attente exprimée lors de l'enquête auprès de la population.

Il propose d'inscrire dans l'appel à candidature un loyer de 500 € pour ce local ; loyer qui sera évolutif avec le chiffre d'affaire.

Lors de la dernière réunion de travail avec HSA, le Bailleur social de la communauté d'agglomération Pays Basque, l'architecte a proposé une nouvelle solution d'accès aux étages de la maison germain, dont le projet est la réhabilitation en appartements, et qui ne prendrait pas de place sur l'espace réservé au local commercial. Le bâtiment permet en effet de créer un accès à l'étage par la cour arrière du « restaurant chez Odile ». Une prochaine réunion est prévue le 4 février.

### Erdizka

Monsieur Cornu propose de lancer l'appel à candidature pour le local situé sous Erdizka fin mars. L'intention est d'y accueillir un commerce de petits services comme exprimé dans l'enquête.

L'ensemble du CM a donné son accord pour ces deux intentions.

## Complexe sportif du stade

Le dossier de demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) doit être déposé avant le 15 février.

Le projet de reconfiguration du complexe du stade fait partie des critères éligibles à cette dotation tout comme l'aspect de mise en conformité d'installation sportive qui relève d'une obligation réglementaire en matière de sécurité et d'accessibilité.

Il s'agit avant, de préciser certains points du projet. La Maire se réjouit en complément des réunions de concertation, d'avoir autour de la table des usagers du complexe en tant que pratique de loisir, des non usagers, des représentants de joueurs, d'entraîneurs et des parents pour travailler les derniers points.

La nécessité et la possibilité de mutualiser la salle de dessous les tribunes est reposée.

Les plans proposés avec l'aménagement de l'étage du bâtiment dit « administratif », bâtiment 4 du plan, ne sont pas retenus en raison du coût non adapté.

Après débat sur le nouveau positionnement de la laverie, une réflexion a été menée et une solution plus adaptée a été proposée.

La laverie ne sera pas déplacée ce qui permettra de récupérer de l'espace pour les débriefs joueurs/entraîneurs dans le bâtiment 4.

Le bâtiment de rangement sera lui quelque peu rallongé afin d'y accueillir le matériel de l'école de rugby se trouvant actuellement seul sous les tribunes.

Il s'agira de s'assurer que la place soit suffisamment disponible et n'empiétera pas sur le socle de la future antenne orange.

Vu le prix exorbitant de la mise aux normes de l'éclairage, et du traitement des abords fait pour partie en régie, madame la Maire demandera des précisions sur le contenu de ces devis.

Il sera certainement envisagé de faire des travaux en régie afin d'économiser sur certains postes.

## Pacte Financier

Une documentation du bureau d'étude KPMG sur la situation financière de la commune, des différentes communes des pôles du territoire de la communauté d'agglomération Pays Basque a été distribuée. Ce diagnostic est complété de l'analyse du retour fait par les communes quant à la mise en œuvre des compétences de la CAPB au service du territoire et de ses communes.

Ceci permettra l'élaboration du nouveau pacte financier et fiscal qui liera la CAPB et les communes. Madame La Maire demande aux conseillers de relire la synthèse du diagnostic, qui est éclairante, afin de répondre au questionnaire mis en ligne par la CAPB qui souhaite élargir au maximum la concertation.

Fin de séance : 11h15

